

Procès-Verbal

Séance du 29 janvier 2026

L'an 2026 et le 29 janvier à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, MAIRIE DE CAMARSAC sous la présidence de SOKOLOVITCH Marie-Jeanne Mme Le Maire

Présents : Mme SOKOLOVITCH Marie-Jeanne, Mme Le Maire, Mmes : CALMETTES Laure, GARCIA Gisèle, TERRAL Carole, Mrs : CAZENABE Hervé, HANIN Jérôme, ORTEGA Michel, PALACIN Patrick, TEIL Lionel

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : AUZÉMERY-ORTALI Patricia à M. Patrick PALACIN, CHAMPALOU Karine à M. ORTEGA Michel, M. OLIGER Etienne à M. CAZENABE Hervé, Mme GUERIN Christine à Mme TERRAL Carole

Excusé(s) :

Absent(s) : Mme DU TEIL Anne-Charlotte, M. LACOUR-ARJEAU Sacha

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 9

Date de la convocation : 23/01/2026

Date d'affichage : 22/01/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE LA GIRONDE

A été nommé(e) secrétaire : M. TEIL Lionel

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2025	D001-2026
Délibération autorisant Mme le Maire à signer un bail de location commercial	D002-2026
Délibération instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Camarsac	D003-2026
Délibération de création d'un poste permanent à temps complet – Filière administrative	D004-2026
Délibération autorisant Mme le Maire à demander la subvention DETR	D005-2026
Délibération autorisant le transfert de la compétence « éclairage public » au SDEEG au 1 ^{er} janvier 2026	D006-2026
Délibération autorisant l'avance de crédit sur les dépenses du budget commune en section investissement	D007-2026

Approbation du procès-verbal de la séance du 15/12/2025

réf : D001-2026

Madame le Maire soumet le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025 à l'approbation des conseillers municipaux. Madame le Maire demande s'ils ont des remarques à formuler sur ce compte rendu avant leur adoption définitive.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance du 15 décembre 2025.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération autorisant Mme le Maire à signer un bail de location commercial

réf : D002-2026

Madame le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal qu'en raison des travaux d'agrandissement du salon de coiffure, un bail a été rédigé autorisant la sous-location sous réserve de catégorie de profession.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération instaurant le droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Camarsac
réf : D003-2026

Madame le Maire expose aux membres présents du Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L211-1 du Code de l'Urbanisme, il n'est pas autorisé d'instaurer le droit de préemption urbain sur une zone Naturelle ou Agricole.

A cet effet, la délibération proposée instaure un droit de préemption urbain sur des zones définies par le PLU telles que : zone UA, UB, UBpi, UC, UCpi et 2AU.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal approuvent la délibération instaurant le droit de préemption urbain sur les zones UA, UB, UBpi, UC, UCpi et 2AU du PLU de la commune de Camarsac.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération de création d'un poste permanent à temps complet filière administrative
réf : D004-2026

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le contrat de l'agent d'accueil prend fin au 13 mars 2026 et présente le tableau des effectifs :

Filière	Grade	Temps de travail	Fonctions	POURVU	VACANT
Technique	Adjoint technique	TC	ATSEM-Agent polyvalent	X	
Technique	Agent de maitrise	TC	Agent des services techniques Espaces verts	X	
Technique	Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	TC	---		X
Technique	Adjoint technique	TP – 17,5/35 ^{ème}	Agent des services techniques Espaces verts	X	
Technique	Adjoint technique	TC	Agent d'entretien service scolaire et mairie	X	
Technique	Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	TC	---		X
Animation	Adjoint d'animation	TC	Responsable service Enfance/Jeunesse	X	
Animation	Adjoint d'animation principal 1 ^{ère} classe	TC	ATSEM-Agent polyvalent	X	
Animation	Adjoint d'animation	TC	---		X
Animation	Adjoint d'animation	TC	ATSEM-Agent polyvalent	X	
Administrative	Rédacteur	TC	Secrétaire générale de mairie	X	
Administrative	Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	TC	---		X
Administrative	Adjoint administratif	TC	Agent administratif polyvalent		

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'approuver le temps complet en filière administrative au tableau des effectifs et d'abroger les précédentes délibérations fixant le tableau des effectifs à compter de l'entrée en vigueur de la présente.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération autorisant Mme le Maire à demander la subvention DETR

réf : D005-2026

Vu l'article 179 de la loi n°2010-1657 du 29/12/2010 de finances pour 2011 portant création d'une dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) ;
Vu les articles L2334-32 et suivants du CGCT ;
Vu le budget communal,

Madame le Maire informe aux membres du Conseil Municipal qu'elle souhaite engager cette année un projet de réhabilitation de la maison acquise en 2023, sise 10 Avenue Hector Dorgan a des fins d'en faire un Centre de Loisirs Sans Hébergement (CLSH) et d'accueil périscolaire.

Le coût prévisionnel de cette opération d'élève a 280 000€ HT et est susceptible de bénéficier d'une subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR). Le dossier de demande de cette subvention soit être déposé avant le 09 février 2026.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité d'autoriser Madame le Maire à constituer le dossier nécessaire et à réaliser le dépôt de demande de la subvention DETR.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération autorisant le transfert de la compétence « éclairage public » au SDEEG à compter du 01/01/2026

réf : D006-2026

Madame le Maire rappelle et expose aux membres du Conseil Municipal que la dissolution du Syndicat d'Électrification a été prononcée et qu'à cet effet, la compétence portant sur l'éclairage public va faire l'objet d'une délégation auprès du SDEEG en ce qui concerne la maintenance des installations d'éclairage public, l'exploitation du réseau et la maîtrise d'ouvrage des travaux liés à l'éclairage public.

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le Conseil Municipal vote et décide à l'unanimité de transférer au SDEEG a compter du 1^{er} janvier 2026 la compétence « éclairage public », d'inscrire chaque année les dépenses correspondantes au budget communal et de donner mandat à Madame le Maire pour régler les sommes dues au SDEEG, d'autoriser la mise à disposition des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence, d'autoriser Madame le Maire à signer le procès-verbal d mise à disposition des biens ainsi que tous les documents liés au transfert de compétence « éclairage public ».

A la majorité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Délibération autorisant l'avance de crédit sur les dépenses du budget commune en section investissement

réf : D007-2026

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'article L. 162-1 du Code général des Collectivités Territoriales précise qu'une autorisation du Conseil Municipal est obligatoire pour procéder à des engagements de dépenses avant le vote du budget primitif pour la section investissement.

Ainsi, afin de réaliser les investissements indispensables au bon fonctionnement des services, il convient d'ouvrir les crédits nécessaires. Comme indiqué dans l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame le Maire propose de porter cette ouverture anticipée de crédit d'investissement pour 2026 à hauteur de 25% des crédits d'investissement votés au titre de l'exercice 2025. Considérant le vote du Budget primitif 2025 selon la ventilation suivante de la section investissement :

Envoyé en préfecture le 02/02/2026

Reçu en préfecture le 02/02/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 033-213300833-20260129-PV_29_01_2026-AR

BUDGET COMMUNE 08300 - DÉPENSES - INVES

CHAPITRES	PRÉVU BP 2025	OUVERTURE ANTICIPÉE 25%
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	600,00 €	150,00 €
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	80 000,00 €	20 000,00 €
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	442 804,49 €	110 701,12 €
TOTAL	523 404,49 €	130 851,12 €

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver l'ouverture anticipée des crédits soit 25% des dépenses investissement votées au budget commune de l'exercice 2025.

A l'unanimité (pour : 12 contre : 0 abstentions : 0)

Complément de procès-verbal / Questions diverses :

Séance levée à 20H25

En mairie, le 29/01/2026



COMMUNE DE CAMARSAC

ARRÊTÉ ET SIGNATURES

Présenté par Madame le Maire

A Camarsac, le 29/01/2026

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session ordinaire.

A Camarsac le 29/01/2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombres de suffrages exprimés : 13


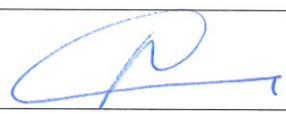
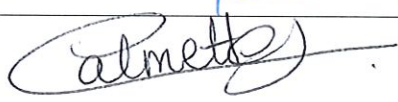

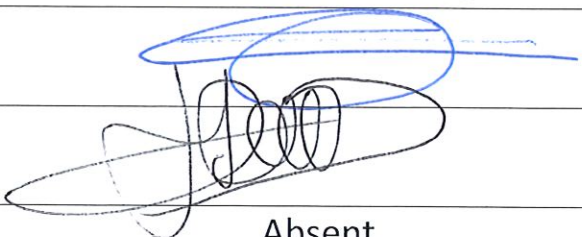


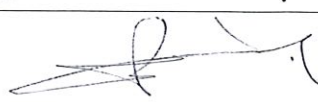

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Les membres du Conseil Municipal,

Dates de convocation : 23/01/2026

SOKOLOVITCH Marie-Jeanne	
CAZENABE Hervé	
OLIGER Étienne	Excusé ayant donné procuration M. CAZENABE Hervé
GUERIN Christine	Excusee par TERRAL Carole
CALMETTES Laure	
CHAMPALOU Karine	Excusée ayant donné procuration M. ORTEGA Michel
DU TEIL Anne-Charlotte	Absente
GARCIA Gisèle	
ORTALI-AUZÉMERY Patricia	Excusée ayant donné procuration M. PALACIN Patrick
TERRAL Carole	
HANIN Jérôme	
LACOUR-ARJEAU Sacha	Absent
PALACIN Patrick	
TEIL Lionel	
ORTEGA Michel	

Le 22 janvier 2026

POUR AFFICHAGE

**CONVOCATION CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE CAMARSAC**

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu :

le jeudi 29 janvier 2026 à 19 :00.

Lieu de la séance : Mairie de Camarsac

L'ordre du jour sera le suivant :

- Délibération d'approbation du PV de la séance du 15/12/2025
- Délibération instaurant le droit de préemption urbain
- Délibération autorisant Mme le Maire à signer un bail de location commercial
- Délibération de création d'un poste permanent d'adjoint administratif (stagiairisation de l'agent d'accueil)
- Délibération autorisant Madame le Maire à demander la subvention DETR / DSIL
- Délibération autorisant le transfert de compétence « Éclairage Public » au SDEEG suite à la dissolution du syndicat intercommunal Camarsac-Montussan
- Délibération d'ouverture de crédits anticipée sur le Budget Commune en section investissement

